

SÉANCE 21 AVRIL 2016

Le vingt et un avril deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 avril, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents Dominique JAILLIER, Maire, Magali LOINARD, 1^{ère} adjointe, Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Bertrand TOUEILLE, Ludovic DUTERTRE, Fanny MORILLON, Alain CHAUVEAU, Stéphane MARCHAND, Olivier GUILLET, Patrice CHRÉTIEN, Aurélie BROSSIER, Gaël PINEAU.

Excusé : Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Mickaël MOURIN, Gwénaëlle REILLON.

Absent : Néant

Monsieur Bertrand TOUEILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 12

Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

URBANISME

- Déclaration d'intention d'Aliéner : 4, rue d'anjou
- Déclaration d'intention d'Aliéner : 5, impasse des hérons

INTERCOMMUNALITE

- Communes nouvelles

FINANCES LOCALES

- Amortissement bien de faible valeur budget assainissement - crédits
- Chèques loisirs CAF - signature d'une convention

VOIRIE

- Travaux de voirie 2016 - attribution marché
- Demande de subvention amendes de police pour sécurité routière

BATIMENTS COMMUNAUX

- Travaux salle des sports

POLITIQUE DE LA VILLE

- Semaines Théâtre
- Action « argent de poche »

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

URBANISMEQUESTION 1.1 - Déclaration d'intention d'aliéner - 4, rue d'anjou

Délibération n°2016-DELIB-04-01

Monsieur le Maire informe de l'arrivée en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner de Me Bruno GILET, notaire à Quelaines (Mayenne) concernant une maison d'habitation appartenant à la S.C.I. le bas rocher, société civile immobilière, située 4, rue d'anjou, constituée par la parcelle B 196, d'une contenance de 96 ca. La propriété est située en zone U du Plan local d'urbanisme et donc soumise au droit de préemption urbain, institué par délibération du 30 août 2012.

La municipalité a possibilité de faire jouer son droit de préemption concernant ce bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote concernant l'usage du droit de préemption de la commune sur ce bâtiment :

- Pour l'usage du droit de préemption : 0
 - Pour une libre vente du bien : 11
 - Abstention : 1
 - **DONNE un avis favorable à cette vente**
 - **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires**
-

QUESTION 1.2 - Déclaration d'intention d'aliéner - 5, impasse des hérons

Délibération n°2016-DELIB-04-02

Monsieur le Maire informe de l'arrivée en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner de Me Fabien FOSSET, notaire à Château-Gontier (Mayenne) concernant une maison d'habitation appartenant à Monsieur Renald BISSON et Madame Séverine SEIGNEUR, située 5, impasse des hérons, constituée par la parcelle B 1106 d'une contenance de 6 a 00 ca. La propriété est située en zone U du Plan local d'urbanisme et donc soumise au droit de préemption urbain, institué par délibération du 30 août 2012.

La municipalité a possibilité de faire jouer son droit de préemption concernant ce bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE un avis favorable à cette vente**
 - **DECIDE de ne pas faire usage de son droit de préemption.**
 - **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires**
-

INTERCOMMUNALITE

QUESTION 2.1 Communes nouvelles

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'état d'avancement de la réflexion suite aux 5 réunions avec les communes de Laigné, Ampoigné, Marigné-Peuton, Peuton et Simplé. Lors de la réunion de février, Simplé avait annoncé sa volonté de ne pas poursuivre la réflexion. Le 31 mars dernier, c'est la commune de Peuton qui a émis la même décision.

Les 3 communes restantes Laigné, Ampoigné et Marigné-Peuton continuent l'étude de faisabilité. La prochaine réunion est fixée au mercredi 27 avril.

Puis, Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion communautaire, les adjoints étaient invités à y participer.

Un cabinet d'études a calculé l'impact fiscal au niveau de l'imposition sur différents groupes possibles formant une commune nouvelle :

- Ensemble des 24 communes
 - Ampoigne, Laigné, Marigné-Peuton et Peuton
 - Argenton notre Dame, Bierné, Chatelain, Coudray, Daon, Genes-sur-Glaize, Longuefuye, Saint Denis d'Anjou, Sait Laurent des mortiers et Saint michel des feins.
-

QUESTION 2.2 : Engagement d'une démarche de réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château-Gontier assurant son développement, son rayonnement et sa place au sein de la Région Pays de la Loire 2030

Délibération n°2016-DELIB-04-03

Considérant que les lois du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) poursuivent un mouvement législatif continu en matière d'évolution des institutions locales: transferts de compétences aux intercommunalités, création de Communes Nouvelles, ...

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Mayenne confirme les dispositions de ces lois en retenant un certain nombre de transferts de compétences au Pays de Château-Gontier, notamment en matière d'eau, d'assainissement ainsi que de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Considérant que les réformes successives de l'Etat en matière d'accompagnement financier des Collectivités et de transferts de charges non compensés conduisent les Communes à disposer de moins en moins des ressources nécessaires au pilotage de leurs politiques publiques,

Considérant que le Pays de Château-Gontier dispose historiquement d'une pratique de la coopération et de la solidarité communautaire que cela soit en matière de développement territorial comme de soutien financier,

Considérant que le Pays de Château-Gontier, dans le cadre de son projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT), définit son projet de territoire pour les 10 à 20 ans à venir en se fixant les règles d'un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de son périmètre,

Considérant que le rapport de mutualisation approuvé le 15 décembre 2015 poursuit l'innovation dont a toujours su faire preuve le Pays de Château-Gontier en matière d'organisation, afin de garantir la pérennité et les moyens nécessaires à son développement,

Considérant qu'il convient de déterminer la configuration territoriale pertinente pour permettre au Pays de Château-Gontier d'assurer son rayonnement et sa place au sein de la Région des Pays de la Loire à l'horizon 2030,

La Communauté propose à ses Communes membres d'engager une réflexion sur les possibilités d'évolution de son organisation institutionnelle et leurs pertinences pour l'intérêt général du territoire du Pays de Château-Gontier :

- ✓ Au niveau de l'intercommunalité
 - les missions de notre intercommunalité actuelle,
 - les évolutions de compétences imposées par la loi (économie au 01^{er} janvier 2017, eau & assainissement au 01^{er} janvier 2018, GEMAPI),
 - les évolutions de compétences souhaitées par les Communes membres
- ✓ Au niveau municipal
 - les adaptations/optimisations possibles de nos organisations
 - la représentativité des territoires
 - la gestion de la proximité
 - l'animation des territoires
 - la fiscalité
 - les services et politiques publiques
 - ...

Au niveau méthodologique, le Pays solliciterait l'accompagnement de cabinets spécialisés (l'un pour les aspects financiers et un autre pour les réflexions de stratégie et d'organisation territoriale). Dans la mesure du possible, des échanges avec des élus témoins de ces changements sur leurs territoires seront privilégiés pour éclairer les débats. Cette réflexion serait engagée collégalement au niveau du Pays entre les exécutifs des Communes, sous forme d'ateliers thématiques. Ce travail devra être poursuivi en interne au niveau de chaque Conseil municipal.

Ces sujets touchant au plus haut point l'intérêt général de notre territoire, la volonté est que ce débat soit le plus ouvert et transparent possible auprès des habitants du Pays de Château-Gontier. Selon l'avancée des réflexions et les orientations retenues par les élus, il conviendra d'associer la population et d'échanger avec elle sur notre vision partagée. L'objectif serait donc de s'imposer un calendrier resserré pour mener à bien ses réflexions au niveau des élus, afin d'engager dans les meilleurs délais cette démarche participative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de débattre de cette démarche et de décider d'engager cette réflexion.

Le conseil municipal en délibère et demande de poursuivre la réflexion :

- sur une éventuelle création de commune nouvelle avec les communes de Laigné, Ampoigné et Marigné-
Peuton.

- sur une éventuelle création d'une commune nouvelle avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de Château-gontier.

FINANCES COMMUNALES

QUESTION 3.1 Amortissement bien de faible valeur budget assainissement - crédits supplémentaires

Délibération n°2016-DELIB-04-04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap./Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
6811.042	Amortissement	+ 211.05 €	
023	Virement section d'investissement	- 211.05 €	
Total de la décision modificative n°01		+ 0.00 €	+ 0.00 €
Pour mémoire BP 2016		96 258.01 €	96 258.01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap./Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Vrt de la section de fonctionnement		- 211.05 €
2818.40	Amortissement pompes		+ 211.05 €
Total de la décision modificative n°01		0	0
Pour mémoire BP 2016		65 989.80 €	65 989.80 €
Nouveau total BP		65 989.80 €	65 989.80 €
TOTAL BUDGET		162 247.81 €	162 247.81 €

QUESTION 3.2 : Chéquiers loisirs CAF - signature d'une convention

Délibération n°2016-DELIB-04-05

Depuis de nombreuses années, la CAF de la Mayenne facilite l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture, aux familles allocataires et à leurs enfants, en leur délivrant sous conditions de ressources les «chéquiers loisirs CAF».

La commune est affiliée à ce dispositif pour l'encaissement du paiement des familles pour l'activité semaines « théâtre », organisée en juillet sur notre commune.

A compter de 2016, la CAF a confié la gestion des « chéquiers loisirs CAF » à la Société APPLICAM située à Metz ; il convient donc de signer une nouvelle convention de partenariat avec cette Société.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal en délibère et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Société APPLICAM dans le cadre du dispositif « chéquier loisirs CAF » de la Mayenne, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

VOIRIE

QUESTION 4.1 - Adhésion à un groupement de commandes pour un marché de travaux de voirie sur les communes de Laigné, Ampoigné, Marigné-Peuton et Peuton

Délibération n°2016-DELIB-04-06

Afin de faciliter la gestion du marché de travaux de voirie, de permettre des économies et la mutualisation des procédures de passation de marché, les communes de Laigné, Marigné-Peuton, Peuton et Ampoigné souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie par les membres du groupement - convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Conseil Municipal :

- décide mettre en place un groupement de commandes avec les communes de Laigné, Marigné-Peuton, Peuton et Ampoigné dans le cadre de la passation du marché de travaux de voirie.
- Désigne la commune de Marigné-Peuton coordinateur-mandataire du groupement de commande.
- Autorise le coordinateur-mandataire à signer, à notifier et exécuter le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres du groupement).
- S'engage à régler les travaux de voirie de la commune de Laigné.
- Accepte les termes de la convention.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

QUESTION 4.2 - Travaux de voirie 2016 - attribution du marché

Monsieur le maire informe du résultat de la commission d'appel d'offre qui a eu lieu le vendredi 15 avril à 15 heures.

L'Entreprise LOCHARD BEAUCE a été retenue pour réaliser les travaux de voirie 2016 pour la somme de 34 725.75 €uros HT.

QUESTION 4.2 Demande de subvention amendes de police pour sécurité routière

Délibération n°2016-DELIB-04-07

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police. En fait, il s'agit pour ce dernier de reventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers. Nous avons déjà évoqué la possibilité de solliciter ce concours pour la réalisation des travaux de création d'un plateau rue de plaisance entre les deux lotissements et pose d'un coussin berlinois rue de Normandie et d'un autre coussin rue d'Anjou.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cette opération a été inscrite au budget primitif 2016 et que c'est pour l'équilibrer que la commune sollicite l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police 2016.

Elle fait valoir le fait que concrètement le projet se décline en plusieurs postes que sont:

- la création d'ouvrages en enrobé comprenant un plateau entre les deux lotissements, route de Chemazé ;
- la fourniture et pose de deux coussins berlinois rue de Normandie et rue d'Anjou
- la réalisation de la signalisation horizontale en peinture;
- la fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale.

Le montant total de l'opération s'élève à 21 633 euros HT dont 5 408.25 euros (25%) sont sollicités au titre des amendes de police, les 16 224.75 euros restant seront autofinancés par la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer dans ce sens.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. arrête le plan de financement du projet de création d'un plateau route de Chemazé et de pose de deux coussins berlinois comme suit :
 - montant de l'opération HT : 21 633 €
 - Amendes de police : 5408.25 €, soit 25 % du montant total de l'opération ;
 - autofinancement HT: 16 224.75 €,
2. autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2016.

BATIMENTS COMMUNAUX

QUESTION 5.1 Travaux salle des sports

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers de demande de subvention. Concernant la subvention DETR, au vu du très grand nombre de dossiers déposés, une seule demande est recevable. Nous avons obtenu 58 000 €uros pour les travaux de restructuration de la salle des sports, sur 60 000 €uros demandés. La demande concernant les travaux d'économie d'énergie n'a pu être subventionnée.

Monsieur le Maire propose la tenue d'une réunion de présentation des travaux à engager par l'architecte, Monsieur CHEREAU, d'A3 architecture, soit le lundi 02 mai 2016 à 20 heures.

POLITIQUE DE LA VILLE

QUESTION 6.1 Tarifs semaines Théâtre

Délibération n°2016-DELIB-04-08

Vu la délibération de reconduction des deux semaines d'initiation au théâtre pour les jeunes de 10 à 16 ans domiciliés dans la commune ou hors commune selon les places disponibles pour les dates du 18 au 29 juillet 2016,

Vu le résultat financier de l'année 2015 déficitaire de 515 €uros pour 24 stagiaires,

Vu le déficit 2015 par stagiaire de 21.48 €uros,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de reconduire comme suit les tarifs pour l'année 2016 :
 - . 75 Euros par semaine par enfant de la commune
 - . 90 Euros par semaine par enfant hors commune
 - Priorise les inscriptions comme suit :
 - . en premier lieu, jeunes domiciliés sur la commune
 - . en second lieu, jeunes domiciliés hors commune fréquentant ou ayant fréquenté l'école St Julien de Laigné
 - . en troisième lieu, jeunes domiciliés hors commune
-

QUESTION 6.2 Indemnités du metteur en scène semaines théâtre

Délibération n°2016-DELIB-04-09

Après délibération,

le conseil municipal décide de reporter la rémunération de Monsieur Gilles CARRE, metteur en scène chargé de l'initiation pendant les semaines du 18 au 22 juillet 2016 et du 25 au 29 juillet 2016 à 701 Euros net par semaine, plus les frais de déplacement (315 kms aller et retour pour les deux semaines et 315 kms aller et retour pour la réunion de préparation x 0.32 Euros).

La réunion de préparation sera à fixer si besoin

QUESTION 6.3 Tarification repas semaines théâtre

Délibération n°2016-DELIB-04-10

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer le prix des repas de restauration lors des semaines théâtre 2015 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de fixer comme suit le prix des repas pour la semaine théâtre : 5.75 €**
-

QUESTION 6.4 Tarification repas centre de loisirs

Délibération n°2016-DELIB-04-11

Vu l'organisation de 4 semaines de centre de loisirs avec réalisation des repas par le restaurant municipal du 04 au 29 juillet 2016 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de fixer comme suit le prix des repas pour les 4 semaines du centre de loisirs :**
 - **Repas enfant 3.90 €**
 - **Repas des animateurs de l'association Familles Rurales de Laigné : 5.75 €**
 -
-

QUESTION 6.5 Action « argent de poche »

Madame la 3^{ème} adjointe donne le compte-rendu de la commission « enfance » qui s'est tenue ce soir à 20 heures.

8 jeunes se sont inscrits à l'opération « Argent de poche », soit 4 jeunes par semaine.

Les projets retenus sont :

- Travaux de jardinage
 - Peinture du poste ERDF, situé dans le bas du bourg et de panneaux de sécurité routière
- L'Erdf fournit la matière première (peinture et pinceaux).
-

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire souhaite faire un ajout à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

QUESTION 7.1 Tableau des emplois communaux

Délibération n°2016-DELIB-04-12

Le conseil municipal modifie comme suit le tableau des agents communaux au 1^{er} mai 2016 :

Emplois	Titulaire	
	Temps complet	Temps non-complet
Secrétaire de mairie	1	
Agent de maîtrise principal	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		2 28 h
Adjoint des services techniques 2 ^{ème} classe	2	1 8 h

QUESTION 7.2 - Reprise des placements de l'association « groupement animation district rural »
Délibération n°2016-DELIB-04-13

Monsieur Le maire fait part que l'association nommée ci-dessus possède un livret bancaire au crédit mutuel pour une somme de 2 149 €uros et que ce compte n'a fait l'objet d'aucune écriture depuis une période de 10 ans.

Le conseil municipal après délibération, décide le versement des fonds disponibles à l'association communale « Comité d'animation » 13, rue du Maine à Laigné.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

QUESTION 7.1 - informations diverses

- Commémoration Armistice du 08 mai 2016 : Le conseil municipal est invité à participer à la célébration qui aura le dimanche 08 mai. Rendez-vous devant la mairie à 10h15.
- Passage des « motards ont du cœur » le dimanche 24 avril à 15h13 à Laigné, rue de normandie.
- Comité d'animation de Laigné : réunion prévue le vendredi 29 avril à 18 heures 30.
- Remise de chèque à LM petits pas à la salle des fêtes à 17 heures 30 suite au gouter organisé par le LBN.
- Une réunion avec le bureau du foyer des jeunes a eu lieu le samedi 16 avril à 10 heures.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 19 mai 2016.

La séance s'est achevée à minuit quinze.